

PRÉFET DE LA HAUTE-SAVOIE

Direction départementale
des territoires
Service aménagement, risques

**Commission départementale de préservation des espaces
naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF)
du 13 décembre 2018**

Affaire suivie par Dominique Ledoux
tél. : 04 50 33 79 42
dominique.ledoux@haute-savoie.gouv.fr

**Avis sur le projet du PLU du Sappey, au titre des articles
L 153-17, L 151-12 et L 151-13
du code de l'urbanisme**

Vu le projet du PLU du Sappey, arrêté et réceptionné,
Vu le rapport d'instruction de la DDT présenté en séance, le 13 décembre 2018, aux membres de la
CDPENAF,
Vu les échanges intervenus lors de ladite séance,

Considérant que la commune a tenu compte des remarques formulées précédemment par la CDPENAF et
que le PLU respecte le SCoT

A l'unanimité des membres présents, la CDPENAF relève l'évolution très positive du PLU et émet :

- un avis favorable au titre de l'article L 153-16 du code de l'urbanisme,
- un avis favorable au titre de l'article L 151-12 en :
 - apportant les modifications nécessaires au règlement de la zone N pour proscrire les constructions dans les sous secteurs d'intérêt écologique,
 - demandant de vérifier si toutes les prescriptions de la directive paysagère du Salève sont intégrées dans le PLU et d'intégrer en conséquence d'éventuels compléments,
 - recommandant de renforcer les prescriptions paysagères pour les secteurs Ar et d'affiner la délimitation des EBC,
- un avis favorable au titre de l'article L 151-13 au titre des STECAL.

20 DEC. 2018

Le directeur départemental des territoires

Francis CHARPENTIER